

## Liste des réserves naturelles reconnues

### Réserve naturelle de l'Île-aux-Pommes (Bas-Saint-Laurent)

La réserve naturelle de l'Île-aux-Pommes est située dans l'estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent à environ 5 kilomètres de sa rive sud, à la hauteur de la municipalité de Saint-Éloi. Cette aire protégée en milieu privé, d'une superficie d'environ 23,53 hectares, se trouve dans la municipalité de L'Isle-Verte dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. La réserve naturelle consiste en un archipel de six îles, dont la principale est l'île aux Pommes. Elle comprend également les battures et les îlots attenants à ces îles. Cette réserve naturelle a été reconnue le 19 mai 2004 pour une durée perpétuelle.

Ce milieu insulaire est formé de schistes ardoisiers sur lesquels repose un couvert de hautes herbacées dominé par l'épilobe à feuilles étroites et les graminées du genre *Calamagrostis*. On y trouve également des arbustes tels que les groseilliers, les framboisiers et les rosiers sauvages ainsi que des bosquets de peupliers et d'amélanchiers. L'île aux Pommes ainsi que les îles, îlots et battures attenants, sont une aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine et les oiseaux de proie en période de migration. La réserve naturelle accueille pendant la période de nidification et d'élevage plusieurs espèces d'oiseaux, dont une colonie d'eider à duvet. Le territoire est également fréquenté par le phoque commun qui se repose sur les rochers à marée basse.

Le propriétaire, M. Gaston Déry, a acquis ce terrain en 1980 pour perpétuer ce que sa famille a entrepris depuis maintenant trois générations, c'est-à-dire, assurer la conservation et la protection du milieu insulaire qu'est l'île aux Pommes. Dans cette optique, le propriétaire veut maintenir la végétation insulaire et permettre l'aménagement du territoire pour préserver les habitats fauniques et floristiques.

### Réserve naturelle des Monts-et-Merveilles (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Cette aire protégée en milieu privé, d'une superficie de 3,43 hectares, est située à Chicoutimi-Nord, à l'extrémité est du Cap Saint-François. Cette réserve naturelle a été reconnue le 22 décembre 2004 pour une durée perpétuelle.

Cette réserve naturelle assure la protection d'une falaise littorale rocheuse et forestière, d'une hauteur de 72 mètres, qui se trouve en milieu urbain et surplombe la rive nord de la rivière Saguenay. Constituée essentiellement d'affleurements de gneiss et de granite datant du précambrien, le site abrite un boisé de trois hectares principalement enraciné au sommet de l'escarpement et sur son versant nord. Comme la falaise est abrupte, elle n'a pas fait l'objet d'un développement urbain. Ainsi on y trouve une riche variété de végétaux qui tirent profit de l'escarpement et de la variété des reliefs. Le territoire abrite, entre autres, le pin blanc dont certains individus sont centenaires. L'orientation de la falaise et la proximité de la rivière Saguenay créent des courants d'air ascendants favorables au vol des oiseaux, entre autres à celui du faucon émerillon qui niche sur le territoire. De plus, les pics et plusieurs espèces de passereaux utilisent annuellement le milieu boisé.

Les propriétaires, M<sup>me</sup> Hélène Roche et M. Jean Désy, ont acquis ce terrain en 1991 pour contribuer au maintien des milieux naturels bordant les battures urbaines de la rivière Saguenay. Les propriétaires veulent assurer la conservation et l'évolution naturelle du milieu tout en réalisant un minimum d'aménagement et d'entretien afin de faciliter un usage léger et collectif du milieu. Ils désirent également sensibiliser le public à l'importance des milieux naturels en milieu urbain et périurbain.

### **Réserve naturelle des Marais-du-Nord (Capitale-Nationale)**

La réserve naturelle des Marais-du-Nord est située sur la rive ouest du lac Saint-Charles, à la hauteur de la baie Charles-Talbot, au nord de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. D'une superficie d'environ 20 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de la Ville de Québec, région administrative de la Capitale-Nationale. Cette réserve naturelle a été reconnue le 4 septembre 2002 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle des Marais-du-Nord protège une mosaïque dynamique de peuplements forestiers : érablières à érable rouge, sapinières, peupleraies et bétulaies à bouleau jaune. Les secteurs en contact avec la baie Charles-Talbot abritent un milieu de transition forêt - milieu aquatique qui sert à l'alimentation de nombreuses espèces animales dont les échassiers et la sauvagine. Le rat musqué y a également élu domicile. Autre particularité, on y retrouve des îlots de végétation, résultat du rehaussement du niveau du lac comme réserve d'eau potable pour la Ville de Québec. La réserve naturelle permettra d'assurer le maintien à l'état sauvage d'environ 5 % des rives de ce plan d'eau.

L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais-du-Nord (APEL), a acquis ces propriétés, pour une première partie en 1991 et pour le reste en 1998, afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles. L'APEL désire faire de ce territoire, un site d'éducation et de démonstration quant au rôle, à l'importance et à la protection des milieux humides. Elle désire également faire de ce territoire, un site de démonstration et d'expérimentation au regard de la restauration des écosystèmes et de la biodiversité en terre privée.

### **Réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix (Capitale-Nationale)**

La réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix est située sur la rive nord de l'île d'Orléans, près de son extrémité est. D'une superficie de 12,1 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Saint-François dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Cette réserve naturelle a été reconnue le 28 mai 2003 pour une durée de 25 ans.

Cette réserve naturelle protège l'évolution naturelle d'une forêt inéquienne d'érables à sucre et de résineux et d'une forêt sur sol humide. Ces peuplements forestiers abritent quelques vieux individus d'espèces nobles, notamment le pin blanc et le chêne rouge. L'existence de cette réserve assure également le maintien de rives boisées le long du fleuve Saint-Laurent, de la rivière du Moulin et d'un ruisseau sans nom. Elle est limitée au sud par la rivière du Moulin. Un

ruisseau sans nom, qui descend en cascade sur 18 m de dénivelé, en délimite la marge nord-ouest. Ces cours d'eau offrent des conditions exceptionnelles d'humidité qui ont une influence sur les forêts de la réserve naturelle. Les escarpements rocheux en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière du Moulin offrent une vue imprenable sur le Saint-Laurent et sa rive nord, du mont Sainte-Anne jusqu'au cap Tourmente.

Le propriétaire, M. André Sénéchal, a acquis ce terrain en 1989 pour conserver cet environnement exceptionnel en le maintenant à l'état naturel. À cet égard, il désire laisser évoluer l'écosystème forestier tout en se réservant la possibilité d'y réaliser des aménagements pour conserver et mettre en valeur le potentiel faunique et floristique du site.

### **Réserve naturelle du Portageur (Mauricie)**

La réserve naturelle du Portageur est située à environ 15 kilomètres à vol d'oiseau à l'est du lac Maskinongé au sud de la route du Grand-Portage (route 348). D'une superficie de 9,77 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé dans la région administrative de la Mauricie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 29 septembre 2004 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle du Portageur protège une colline recouverte de peuplements forestiers en évolution soit : une érablière à bouleau jaune de même qu'une sapinière à viorne et une vallée forestière traversée par un cours d'eau. Les peuplements forestiers n'ont pas fait l'objet d'aménagement sylvicole depuis 80 ans. La vallée forestière présente un phénomène géomorphologique intéressant : un esker d'environ 165 mètres de long, qui s'est formé lors de la dernière déglaciation il y a près de 10 000 ans. Il s'agit d'une longue crête étroite de sable souvent sinueuse, comportant du gravier et des blocs qui ont été déposés entre des murs de glace par un torrent sous-glaciaire et qui est devenue visible seulement après le retrait du glacier.

Le propriétaire, M. Michel Arès, a acquis ces propriétés en 1995 dans le but de consolider les actifs familiaux et de conserver les secteurs boisés non exploités de cet endroit. Monsieur Arès souhaite que la réserve devienne un lieu qui se prête aux activités scientifiques et éducatives. Cette réserve a été reconnue dans la perspective d'un aménagement multi-ressources qui favorise l'utilisation du territoire pour les activités humaines en s'appuyant sur une gestion intégrée des composantes naturelles et une approche de développement durable.

### **Réserve naturelle de l'Annedda (Estrie)**

La réserve naturelle de l'Annedda est située sur la rive ouest de la rivière Saint-François, à environ 1 kilomètre en amont de la rivière Ulverton. D'une superficie de 4,6 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité d'Ulverton dans la région administrative de l'Estrie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 18 mai 2003 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle de l'Annedda protège une rive boisée en bordure de rapides d'une longueur d'environ 500 mètres sur la rivière Saint-François. Cette rive, constituée de peuplements forestiers matures feuillus et résineux, fait d'ailleurs partie intégrante d'une aire de confinement

du cerf de Virginie. Elle est aussi un lieu où plusieurs espèces d'oiseaux piscivores trouvent leur nourriture. La réserve naturelle accueille régulièrement le grand héron, le harle huppé, le martin-pêcheur d'Amérique et le balbuzard pêcheur. De plus, le pygargue à tête blanche, un oiseau vulnérable, y est observé à l'occasion.

La réserve met en valeur une section de la rivière Saint-François qui, à cette hauteur, présente un paysage naturel d'un intérêt tout particulier à cause des rapides à cet endroit et du caractère boisé de la rive.

Le propriétaire, M. Berthier Plante, a acquis cette propriété en 1996 dans le but de protéger et de conserver à son état naturel la bande riveraine boisée le long de la rivière Saint-François. Dans la perspective de la gestion intégrée des ressources et du développement durable, il désire aussi protéger et aménager la berge pour favoriser le frai des différentes espèces de poissons et la restauration du milieu forestier dans les secteurs qui ont été touchés par la tempête de verglas en janvier 1998.

#### **Réserve naturelle du Marais-Trépanier (Outaouais)**

La réserve naturelle du Marais-Trépanier est située à environ 4 kilomètres à l'est de Masson-Angers (Gatineau), entre la route 148 et la rivière des Outaouais. D'une superficie de 246,7 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de la Ville de Gatineau dans la région administrative de l'Outaouais. Cette réserve naturelle a été reconnue le 4 septembre 2002 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle du Marais-Trépanier protège une mosaïque dynamique d'habitats : l'herbier aquatique, le marais, la prairie humide, le marécage, la prairie et le boisé. Elle est également une importante halte migratoire pour la sauvagine, en particulier pour la bernache du Canada, et un habitat pour le rat musqué. Elle accueille le petit blongios, une espèce de héron susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et offre un habitat potentiel pour la rainette faux-grillon de l'Ouest, un anouère vulnérable. La réserve naturelle met en valeur le relief vallonné, parsemé de dépressions humides, typique à ce secteur des abords de la rivière des Outaouais. Il s'agit d'un lieu à multiples vocations où il est possible de concilier utilisation humaine et conservation de la biodiversité selon une approche de gestion intégrée des ressources et de développement durable.

Le propriétaire, Canards Illimités Canada, a acquis ces propriétés en 1997, dans le but de conserver des milieux humides et de maintenir le bien-être de la sauvagine, des espèces sauvages, de la biodiversité et des êtres humains. Canards Illimités Canada gère ce site pour favoriser la conservation durable de l'ensemble des milieux présents, dans la réserve, en jumelant la conservation aux actions concertées d'exploitation.

#### **Réserve naturelle du Marais-Kergus (Abitibi-Témiscamingue)**

La réserve naturelle du Marais-Kergus est située autour et au nord du lac Kergus, à environ 1 kilomètre au nord du lac Malartic. D'une superficie de 301,1 hectares, cette aire protégée en

milieu privé se trouve dans la municipalité de La Motte dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette réserve naturelle a été reconnue le 28 mai 2003 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle du Marais-Kergus protège une mosaïque dynamique d'habitats : un lac marécageux, des herbiers aquatiques, des milieux humides, des secteurs forestiers dont certains sont naturels et d'autres aménagés, ainsi que des milieux ouverts consacrés à l'agriculture. Cet agencement de milieux permet d'accroître la biodiversité de l'endroit tout en assurant la protection des abords du lac Kergus et d'une zone tampon. Le territoire de la réserve naturelle abrite un habitat du poisson, une aire où les oiseaux aquatiques se rassemblent (halte migratoire et aire de reproduction pour la sauvagine), ainsi qu'une zone fréquentée par les hérons. La sauvagine y trouve nourriture et refuge grâce aux ressources du lac Kergus, aux milieux humides attenants et aux terres agricoles qui l'entourent.

La réserve naturelle du Marais-Kergus se situe à la confluence de deux bassins versants importants, soit le bassin de la rivière Harricana – baie James – océan Arctique et le bassin de la rivière Outaouais – fleuve Saint-Laurent – océan Atlantique. Elle est au nombre des habitats nordiques où vit une espèce de rosier (*Rosa nitida*) que l'on trouve habituellement plus au sud.

Les propriétaires, M<sup>me</sup> Florence Lafon et M. Germain Bérubé, ont acquis une première partie de la réserve naturelle du Marais-Kergus en 1992. Des transactions subséquentes en 1996, en 1999 et en 2002 leur ont permis de consolider leur propriété autour du lac Kergus afin d'assurer la conservation du lac, de ses milieux humides et d'une zone tampon. Les propriétaires ont demandé la reconnaissance de cette réserve naturelle afin de soutenir leur vision d'une aire protégée habitée. Ils désirent en faire un site d'activités scientifiques et éducatives et l'aménager pour maintenir, améliorer et mettre en valeur la flore et la faune régionales ainsi que leurs habitats.

### **Réserve naturelle du Boisé-Papineau (Laval)**

La réserve naturelle du Boisé-Papineau est située du côté sud-est de l'intersection entre l'autoroute 440 et l'autoroute 19 sur l'île de Laval. D'une superficie de 7,19 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Laval dans la région administrative du même nom. Cette réserve naturelle a été reconnue le 11 août 2004 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle du Boisé-Papineau protège un milieu naturel situé au coeur d'un secteur fortement urbanisé. De ce fait, elle est un refuge pour plusieurs espèces. Elle est traversée par le ruisseau la Pinière au nord duquel se trouve un amalgame d'habitats forestiers et de milieux ouverts abandonnés. Au sud, la réserve abrite une hêtraie bicentenaire à érable à sucre et à caryers, un écosystème forestier exceptionnel. Cette réserve naturelle repose sur une ancienne plage marine et deux crêtes littorales qui sont le résultat de l'épisode de la mer de Champlain. Elle est un habitat potentiel pour la couleuvre brune et le carex sparganioides, deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Enfin, elle accueille plusieurs espèces de canards et d'oiseaux de proie, le rat musqué, la chélydre serpentine et le castor.

Le propriétaire, Conservation de la Nature – Québec, a acquis ces terrains en 2003 dans le but de protéger et de conserver à leur état naturel les caractéristiques forestières et géomorphologiques du site dans un contexte urbain. Il désire maintenir et améliorer le potentiel de la réserve pour accueillir les espèces menacées ou vulnérables. Il souhaite aussi qu'elle serve de zone tampon à un parc naturel et aux secteurs forestiers contigus qui abritent des îlots d'espèces menacées ou vulnérables.

### **Réserve naturelle de la Montagne-Rouge (Laurentides)**

La réserve naturelle de la Montagne-Rouge est située dans les Basses-Laurentides, à la hauteur de la municipalité d'Arundel dans la région administrative des Laurentides. Cette réserve naturelle, d'une superficie de 146.5 hectares, a été reconnue le 12 mai 2004 pour une durée de 25 ans.

Cette réserve naturelle présente un paysage forestier typique du domaine de l'érablière à bouleau jaune des Basses-Laurentides. Il a l'aspect d'une péninsule formée de collines dont les sommets atteignent entre 300 et 400 mètres d'altitude. Un ruisseau, alimenté par plusieurs tributaires, qui est entrecoupé de barrages de castors, traverse le territoire du sud au nord. Le territoire est dominé par des peuplements mixtes et feuillus composés d'une riche diversité végétale dont l'érable à sucre, le bouleau jaune, l'hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge, la pruche du Canada, le pin blanc ainsi que plusieurs espèces d'arbres et arbustes fruitiers. La forêt sert d'habitat aux petits et aux gros mammifères, dont le cerf de Virginie, qui s'y attroupe en aires de confinement en hiver. La gélinotte huppée, le grand-duc d'Amérique et plusieurs espèces de passereaux et de pics habitent aussi ce milieu forestier. Les ruisseaux, les barrages de castors et les milieux humides créent des habitats favorables pour le canard branchu, le canard colvert, le grand héron, le rat musqué, les amphibiens et les reptiles.

Le propriétaire, M. Manfred Troske, a acquis ce terrain en 1974 et 1979 pour conserver cet environnement en le maintenant à l'état naturel, sans y faire d'aménagements particuliers. Il désire laisser évoluer l'écosystème forestier et assurer la protection des milieux aquatiques et humides, pour que le tout soit propice à une faune terrestre, aviaire et aquatique variée.

### **Réserve naturelle de l'Île-Beaugard (Montérégie)**

La réserve naturelle de l'Île-Beaugard est située dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Repentigny. D'une superficie d'environ 50 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Verchères dans la région administrative de la Montérégie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 4 septembre 2002 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle de l'Île-Beaugard protège une île en régénération végétale ayant déjà servi de commune dans un secteur du fleuve situé près d'un grand centre urbain. Elle abrite un des rares sites où pousse l'arisème dragon (*Arisaema dracontium*), une plante menacée au Québec. L'emplacement occupé par cette plante sur l'île a été désigné habitat d'espèces menacées en 1998 par le gouvernement du Québec et bénéficie des mesures de protection prévues dans la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. L'île sert à la reproduction de nombreuses espèces de canards et est fréquentée par les hérons. Le rat musqué y a également élu domicile.

Le propriétaire, Conservation de la Nature – Québec, a acquis ce site en 1992 afin d'assurer la conservation de la diversité biologique, pour ses valeurs intrinsèques et pour le bénéfice des générations futures. Il désire faire de ce territoire un site qui se prête aux activités scientifiques et éducatives, pour faire des aménagements visant à améliorer et à mettre en valeur la flore, la faune et leur habitat

### **Réserve naturelle de la Pointe-Fontaine (Montérégie)**

La réserve naturelle de la Pointe-Fontaine est située sur la rive ouest de la baie de Venise, à environ 5,5 kilomètres au nord de la frontière canado-américaine. D'une superficie de 0,25 hectare, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Venise-en-Québec dans la région administrative de la Montérégie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 29 octobre 2003 pour une durée perpétuelle.

La réserve naturelle de la Pointe-Fontaine protège un milieu humide riche en espèces animales et végétales. Elle comporte une partie du seul territoire connu au Québec qui est habité par la tortue-molle à épines, une espèce menacée. La réserve abrite également un habitat du poisson. La sauvagine la fréquente pour se nourrir, se reproduire et y faire halte pendant la période de migration. On y trouve également plusieurs espèces de passereaux (bruants, échassiers, autres petits oiseaux) et on y observe parfois l'épervier de Cooper et la mésange bicolore, deux espèces rares. Enfin, le rat musqué, la loutre de rivière, le castor et le vison y séjournent.

Les propriétaires, M<sup>me</sup> Caroline Cloutier et M. Patrick Savoie, ont acquis ce terrain en 2002 dans le but de le protéger et de le conserver à son état naturel.

### **Réserve naturelle de l'Îlet-du-Moulin-à-Vent-de-Contrecoeur (Montérégie)**

La réserve naturelle de l'Îlet-du-Moulin-à-Vent-de-Contrecoeur est située dans le fleuve Saint-Laurent à environ 30 mètres de sa rive sud à la hauteur de la municipalité de Contrecoeur. D'une superficie d'environ 2,3 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la région administrative de la Montérégie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 25 février 2004 pour une durée perpétuelle.

Cette réserve naturelle protège un îlet couvert de hautes herbacées et d'arbustes qui sont soumis aux effets de la fluctuation des niveaux d'eau. Il s'agit d'une aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine en période de migration et de nidification pour les canards en période estivale. On y observe régulièrement la bernache du Canada, l'oie des neiges, plusieurs espèces de canards et le grand héron. Elle accueille aussi plusieurs espèces d'oiseaux de rivage et de passereaux de milieu ouvert ainsi que des micromammifères, des amphibiens et des reptiles.

Les propriétaires, M<sup>me</sup> Suzanne Parmentier et M. Georges Tétréault, ont acquis ce terrain en 2000 dans le but d'en préserver l'état naturel et de conserver ses attraits écologiques pour la sauvagine et la faune de milieu humide. À cette fin, les propriétaires veulent assurer le maintien de la végétation herbacée et arbustive ainsi que les conditions naturelles d'écoulement de l'eau.

### **Réserve naturelle du Ruisseau-Robert (Montérégie)**

La réserve naturelle du Ruisseau-Robert se trouve à la lisière des milieux urbains de la banlieue sud de Montréal et des milieux agricoles des Basses-terres du Saint-Laurent. Cette aire protégée en milieu privé, d'une superficie de 32,98 hectares, se trouve dans la municipalité de Carignan dans la région administrative de la Montérégie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 17 juillet 2004 pour une durée perpétuelle.

Cette réserve naturelle assure la protection d'un îlot forestier et de milieux humides situés à la périphérie d'un secteur fortement urbanisé du Québec. Elle se compose d'une mosaïque dynamique d'habitats naturels et aménagés, témoins de l'effet de l'action humaine dans ce secteur convoité du Québec. Les communautés végétales et les habitats présents sont tributaires du mauvais drainage des terres, de la richesse des sols et de la clémence du climat. On y trouve notamment des érables rouges, des frênes rouges et des chênes à gros fruits sur les sols humides argileux, des érables à sucre et des caryers cordiformes sur les sols qui sont de moyennement à bien drainés, et des pins blancs sur les sols bien drainés. L'hétérogénéité des habitats présents sur le territoire, soit le ruisseau Robert, un ruisseau agricole sans nom, des écotones, des marais et des milieux forestiers d'âge et de structure différents, enrichit la biodiversité de ce milieu et assure la présence de plusieurs espèces animales typiques des milieux agroforestiers.

Le propriétaire, la Fondation québécoise Fauna, a acquis ces terrains par transactions successives en 1998, en 2000, en 2001 et en 2004 dans le but de contribuer au maintien de la connectivité des habitats naturels en Montérégie. À cette fin, le propriétaire veut assurer l'évolution naturelle et le maintien des milieux boisés, des milieux humides, des cours d'eau et des bandes riveraines. Le propriétaire désire également sensibiliser le public à la conservation des milieux naturels.

### **Réserve naturelle Gault-de-l'Université-McGill (Montérégie)**

La réserve naturelle Gault-de-l'Université-McGill protège la quasi-totalité de la colline montréalaise appelée mont Saint-Hilaire. Elle se situe à environ 30 kilomètres, à vol d'oiseau, à l'est du centre-ville de Montréal. D'une superficie de 970 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Hilaire dans la région administrative de la Montérégie. Cette réserve naturelle a été reconnue le 6 octobre 2004 pour une durée de 25 ans.

D'origine géologique particulière, elle abrite plus de 340 types de minéraux différents connus actuellement. Dans sa partie sud se retrouve le lac Hertel et la réserve naturelle protège la totalité de son bassin versant. La réserve naturelle témoigne de l'épisode de la mer de Champlain par la présence de trois plages soulevées, des éléments géomorphologiques d'intérêt.

La présence d'un écosystème naturel de superficie importante fait de cette réserve une oasis dans un désert de perturbations générées par l'agriculture intensive et l'urbanisation. Ainsi, elle abrite plus de 300 espèces de plantes vasculaires et plus de 600 espèces de plantes vasculaires, dont une vingtaine pourraient être désignées menacées ou vulnérables. Elle est aussi un refuge pour plus de 800 espèces de papillons et plus de 220 espèces vertébrées, notamment trois qui



pourraient être désignées menacées ou vulnérables. Grâce à l'existence de la réserve naturelle Gault-de-l'Université-McGill, 13 écosystèmes forestiers exceptionnels sont protégés, dont 10 dans leur totalité et trois en partie. Certains de ceux-ci sont constitués d'arbres âgés de plus de 500 ans.

L'Université McGill a acquis une bonne part de cette colline montréalaise en 1958, par la donation de la propriété du brigadier Andrew Hamilton Gault. Depuis lors, elle continue de protéger le mont Saint-Hilaire en favorisant des actions de conservation volontaire. L'Université McGill gère cette propriété selon deux objectifs : d'une part, conserver l'intégrité de cet écosystème unique pour le bénéfice des générations présentes et futures, et selon les limites fixées par ce premier objectif, utiliser la réserve pour pratiquer des activités de recherche et d'enseignement de niveau universitaire de même que pour la pratique d'activités de loisir extensif.

### **Réserve naturelle du Boisé-du-Séminaire (Centre-du-Québec)**

La réserve naturelle du Boisé-du-Séminaire est située à la limite du milieu urbain et du milieu agricole à environ 4 kilomètres au sud de l'embouchure de la rivière Nicolet. D'une superficie de 7,77 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Nicolet dans la région administrative du Centre-du-Québec. Cette réserve naturelle a été reconnue le 2 février 2005 pour une durée de 25 ans.

La réserve naturelle du Boisé-du-Séminaire, qui protège une forêt urbaine inéquienne ayant une vocation de parc naturel, est bordée d'importants éléments institutionnels. Divisée en deux parties: la partie Séminaire et la partie Saint-Joseph. La partie Séminaire est dotée de deux plans d'eau et elle témoigne de l'héritage religieux de Nicolet. Elle renferme une forêt dominée par plusieurs spécimens centenaires de pin blanc. La partie Saint-Joseph est occupée par une forêt plus dense et plus jeune. Il s'agit d'une oasis forestière où plusieurs espèces animales et végétales y trouvent refuge. Cette réserve naturelle se situe de part et d'autre de la réserve naturelle du Boisé-des-Sœurs-de-l'Assomption.

Le propriétaire - le Séminaire de Nicolet 2000 - a acquis ces terrains en 2000 pour protéger et conserver à leur état naturel les caractéristiques forestières et aquatiques du site dans un contexte urbain et agricole. La partie Séminaire est sous l'effet d'un bail emphytéotique en faveur de la Ville de Nicolet, dont l'objet est de consacrer sa vocation de parc naturel.

### **Réserve naturelle du Boisé-des-Sœurs-de-l'Assomption (Centre-du-Québec)**

La réserve naturelle du Boisé-des-Sœurs-de-l'Assomption est située à la limite du milieu urbain et du milieu agricole à environ 4 kilomètres au sud de l'embouchure de la rivière Nicolet. D'une superficie de 1,85 hectares, cette aire protégée en milieu privé se trouve dans la municipalité de Nicolet dans la région administrative du Centre-du-Québec. Cette réserve naturelle a été reconnue le 2 février 2005 pour une durée de 25 ans.

La réserve naturelle du Boisé-des-Sœurs-de-l'Assomption protège une forêt urbaine inéquienne ayant une vocation de parc naturel, qui est bordée d'importants éléments institutionnels. Il s'agit d'une oasis forestière qui sert de refuge à plusieurs espèces animales et végétales. Comme elle est située entre les deux parties de la réserve naturelle du Boisé-du-Séminaire, cela accentue le caractère de refuge propre à cet ensemble forestier.

Le propriétaire, les Sœurs de l'Assomption de la Saint-Vierge, a acquis ce terrain en 1971 pour protéger et conserver à son état naturel les caractéristiques forestières du site dans un contexte urbain et agricole.